



Date de création : 23/07/02

Date d'applicabilité :

CR	SEC	CNER	02	034	SATE	MPS
----	-----	------	----	-----	------	-----

Indice : 1

## RECENSEMENT DES ACTIVITES ET DES METIERS DU TRANSPORT SUSCEPTIBLES D'AVOIR ETE SOUMIS AU RISQUE D'INHALATION DE POUSSIÈRES D'AMIANTE SUR LA PERIODE 1965-1996

G 5906

6 pages

Documents de référence : Note EDF DP 94-11

Mots clés :

Référence fonctionnelle :

Résumé :

Ce document recense les activités et les métiers du Transport susceptibles d'avoir été soumis au risque d'inhalation de poussières d'amiante sur la période 1965-1996.

La note EDF DP 94-11 du 27 juin 2000 ne faisant pas état des activités spécifiques du Transport, cette présente note précise ces activités.

Ce document est réalisé pour faciliter la démarche de constitution des "Attestations d'exposition professionnelle : risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante" pour la période antérieure aux textes législatifs de 1996.

Accessibilité :

Libre



RTE



Restreinte



Confidentielle



Processus concernés :

Macroprocessus RTE	
Processus	
Activité	

### GESTIONNAIRE DU RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

CENTRE NATIONAL D'EXPERTISE RESEAUX

ADRESSE POSTALE : 92068 PARIS-LA-DEFENSE - CEDEX 48

ADRESSE GEOGRAPHIQUE : IMMEUBLE AMPERE - LA DEFENSE 6 - 34-40 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

01 41 02 10 00 - 01 41 02 26 69 SITE WEB : [www.rte-france.com](http://www.rte-france.com) - Intranet : [rtenet/transport/cner](http://rtenet/transport/cner)

CODE SIRET EDF : 552 081 317 22657 - CODE APE : 401 Z

CNER/PM4/PROC1/F05

Rédacteur(s)		Vérificateur(s)		Approbateur(s)	
Nom	Date/Visa	Nom	Date/Visa	Nom	Date/Visa
J.P. MERLAUD	24/7/02 J.P.	P. FERRIERES R. FILATRE	24/7/02 R.F.	B. HENRY	24-7-02 B.H.

Support ou nom Fichier original : CLASSEMENT AU SECRETARIAT SATE

DIFFUSION	
Pour action	Pour information
Département Ressources Humaines	J.Y. BROYELLE – Division Transport Electricité
Département Administration Générale	R. FILATRE – Mission Sécurité Environnement
Directeurs d'Unités TE et SE	B. MORIN – CNER – SATE
	P. FERRIERES – CNER – SATE
	G. GUILLOT – CNER – SATE
	J.Y. RETIERE – Mission Haute Tension
	J.M. BENOIT – Mission Contrôle Commande
	MM. Les Préveneurs des UTE
	M. Le Chef de la DPGR
	Membres du GCRA - EDF
	M. Le Chef du Service Prévention et Sécurité - SERCE

## HISTORIQUE

Indice	Date de création	Projet ou Approuvé	Rédacteur(s)	Modifications
1	23/07/02		J.P. MERLAUD	

## **SOMMAIRE**

1. PROPOS LIMINAIRES .....	4
2. ACTIVITE D'ENTRETIEN DES VEHICULES.....	4
2.1    Les métiers concernés .....	4
3. ACTIVITE DE MAINTENANCE DES DISJONCTEURS A AIR COMPRIME ET DES COMPRESSEURS.....	5
3.1    Les métiers concernés .....	5
4. ACTIVITE DE CONFECTON DES BOITES D'EXTREMITES ET DE JONCTIONS SUR LES CABLES SOUTERRAINS HT.....	5
4.1    Les métiers concernés .....	5
5. ACTIVITE DE MAINTENANCE DES TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE.....	5
5.1    Les métiers concernés .....	5
6. ACTIVITE DE DECOUPAGE DE MATERIAUX EN AMIANTE - CIMENT .....	6
6.1    Les métiers concernés .....	6
7. TABLEAU DE SYNTHESE .....	6

## **1. PROPOS LIMINAIRES**

Ce document a pour but de recenser les activités et les métiers du Transport susceptibles d'avoir été soumis au risque d'inhalation de poussières d'amiante sur la période 1965-1996. En effet depuis la parution des décrets 96-97 et 96-98 du 7 février 1996, des mesures de prévention ont été mises en place pour protéger les travailleurs et la population.

Les effets sur la santé des expositions au risque amiante ont pour particularité d'avoir un temps de latence de 10 à 20 ans pour les cancers du poumon et de 30 à 40 ans pour le mésothéliome. Le temps de latence étant la période maximale retenue par la réglementation pendant laquelle une maladie professionnelle peut se déclarer.

La réalité de l'exposition pouvant conduire à la délivrance d'une « attestation d'exposition » doit faire l'objet d'un examen au cas par cas, en restant dans la logique du geste professionnel et en appréciant les situations individuelles de travail rencontrées par les agents.

Dans l'intérêt des agents, ce document doit permettre de bien renseigner les attestations d'exposition, afin de faciliter leur instruction par les CPAM.

Ce document ne permet pas de déterminer les durées d'exposition.

Il faut noter que l'organisation des Sous-Groupes du Service du Transport de 1965 n'était pas homogène. A cette époque il existait des équipes mixtes entretien lignes – entretien postes, des agents d'exploitation - entretien postes qui intervenaient occasionnellement en ligne, des exploitants situés dans des postes gardiennés ou des groupements de postes ainsi que des Sous-Groupes qui n'avaient pas d'équipe entretien postes.

**La conséquence en est qu'un "coup de main" entre équipes pendant des périodes de plusieurs mois était chose courante et que certaines activités pouvaient être pratiquées par des agents de différentes équipes.**

## **2. ACTIVITE D'ENTRETIEN DES VEHICULES**

Les risques identifiés concernent les travaux sur les freins, les disques d'embrayage, les joints de culasse... Tous les Sous-Groupes ne comportaient pas d'activité d'entretien véhicules.

### **2.1 Les métiers concernés**

Les mécaniciens des garages, les magasiniers.

### **3. ACTIVITE DE MAINTENANCE DES DISJONCTEURS A AIR COMPRIME ET DES COMPRESSEURS**

Le parc des disjoncteurs à air comprimé comprenait du matériel de tous niveaux de tension depuis le 15 kV jusqu'au 400 kV. Les disjoncteurs de ce type installés sur les départs de la Direction de la Distribution étaient parfois entretenus par les agents des Sous-Groupes du Transport. Ces matériels ont progressivement disparus avec l'arrivée des disjoncteurs au SF6 à la fin des années 1970.

Le risque d'inhalation de poussières d'amiante provenait de la confection, de la manipulation et de la dépose des nombreux joints qui étaient découpés dans des plaques de matériaux comportant de l'amiante dont la " klingérite ".

La klingérite était aussi utilisée dans d'autres cas (étanchéité des circuits de protections incendie...).

#### **3.1 Les métiers concernés**

Les agents des équipes entretien postes, des groupements de postes et les magasiniers.

### **4. ACTIVITE DE CONFECTIION DES BOITES D'EXTREMITES ET DE JONCTIONS SUR LES CABLES SOUTERRAINS HT**

Les modes opératoires utilisés faisaient appel à des plaques de protection thermique, des cordons isolants en amiante.

#### **4.1 Les métiers concernés**

Les agents des équipes câbles, les magasiniers.

### **5. ACTIVITE DE MAINTENANCE DES TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE**

Les couvercles soudés des transformateurs comportaient un joint en amiante. L'enlèvement du couvercle était le préalable aux opérations de réparation. Des équipes ont pratiqué ces travaux soit seules ou avec les entreprises de réparation dans les halls de décuvage des anciens postes. Certaines pièces de réglage en charge étaient réalisées en matériaux comportant de l'amiante, c'était le cas sur les réglages en charge de type MONCHAMPS et BBC (RBF2).

#### **5.1 Les métiers concernés**

Les agents des équipes entretien postes, des groupements de postes et les magasiniers.

## **6. ACTIVITE DE DECOUPAGE DE MATERIAUX EN AMIANTE - CIMENT**

Les matériaux en amiante - ciment étaient employés en particulier :

- pour la confection des couvercles de caniveaux, essentiellement à l'intérieur des locaux ;
- pour la confection d'écrans dans les cellules HTA (5 à 30 kV) ;
- dans les chambres de coupure de certains disjoncteurs HTA ;
- sous forme de tube pour le passage des câbles BT et des connexions de neutre HT sur les transformateurs de puissance.

### **6.1 Les métiers concernés**

Les agents des équipes entretien postes, des équipes contrôle électrique, des groupements de postes.

## **7. TABLEAU DE SYNTHESE**

Les agents du Transport susceptibles d'avoir été soumis au risque amiante sont ceux ayant eu une activité identifiée dans des métiers particuliers.

Métier	Activité
Ouvriers et agents techniques mécaniciens automobiles.	Travaux sur freins, embrayage, joints... contenant de l'amiante.
Ouvriers, agents techniques et contremaîtres électriciens et électromécaniciens (Equipes Entretien Postes et Groupements de Postes).	Confection, pose et dépose de joints contenant de l'amiante (disjoncteurs, compresseurs, transformateurs...).
Ouvriers, agents techniques et contremaîtres électriciens et électromécaniciens (Equipes Entretien Postes et Groupements de Postes).	Opérations d'entretien sur des régleurs en charge de transformateurs contenant de l'amiante.
Ouvriers, agents techniques et contremaîtres électriciens et électromécaniciens (Equipes Entretien Postes, Groupements de Postes et Equipe contrôle électrique).	Opérations de découpage de plaques en amiante-ciment.
Ouvriers, agents techniques et contremaîtres câbliers (Equipes câbles)	Confection de boîtes d'extrémités et de jonctions à l'aide de plaques de protection thermique et de cordons isolants en amiante.
Ouvriers et agents techniques magasiniers.	Stockage et manipulation de matériaux contenant de l'amiante.

**FIN DU DOCUMENT**